

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SENIOR CHARGE D'APPUYER L'ADER ET LE PROJET PIC POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DES PROJETS D'ELECTRIFICATION RURALE DANS LES REGIONS DE DIANA ET ATSIMO ANDREFANA

1. CONTEXTE

Suite à l'adoption de la nouvelle politique sectorielle de l'énergie (NPE) pour la période 2015-2030, l'Etat malagasy s'est fixé l'objectif de fournir l'accès à l'énergie moderne (électricité et éclairage) à 70% des ménages à l'horizon 2030.

A ce titre, l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), qui a pour mission d'assurer :

- la promotion de la fourniture de services électricité en milieu rural ;
- la supervision et le financement des projets d'électrification rurale ;
- le suivi des activités relatives à l'électrification rurale dans tous ses aspects économiques, statistiques et techniques ;
- l'appui et soutien des initiatives de développement rural et le bon fonctionnement des services sociaux de base ruraux,

envisage d'augmenter le taux actuel de 6% d'accès à l'électricité en milieu rural à 10% en 2020

En effet, l'ADER fait face à de nombreux défis pour la réalisation de ses missions en partenariat avec d'autres acteurs du secteur. Aussi, le projet PIC souhaite retenir le service d'un consultant pour appuyer l'ADER dans le suivi des projets réalisés avec le financement du PIC

2. OBJECTIFS

Les objectifs de la prestation sont comme suit :

- Accompagner le Promoteur pour le montage du dossier et le respect des Procédures à suivre pour l'obtention du contrat d'autorisation auprès du MEEH
- Vérifier l'étude faite par le Promoteur jusqu'au ficelage du dossier pour aboutir à la signature conjointe de la convention tripartite ADER-Promoteur-PIC.
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets sur le plan technique, organisationnel et financier conformément aux documents contractuels passés avec les opérateurs.

A titre spécifique, il s'agira :

- (i) de faire une collecte et une compilation des documents contractuels des projets en cours;
- (ii) d'établir un plan détaillé pour le besoin de suivi des projets ;
- (iii) d'établir des contacts réguliers avec les opérateurs en charge de projets, pour identifier les éventuelles difficultés et les écarts par rapport aux objectifs et permettre ainsi la prise de décisions correctrices

- (iv) d'établir des rapports d'avancement périodiques des projets pour l'ADER et le PIC et de formuler des recommandations et des propositions concrètes à entreprendre si besoin.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont comme suit :

- -Le contrat d'autorisation obtenu
- -Le dossier d'étude du Promoteur accordé et signé
- -Le permis environnemental du Promoteur obtenu
- -La convention tripartite signée
- - Le projet réalisé
- la remise périodique des rapports intermédiaires sur l'avancement des projets avec identification des écarts par rapport aux objectifs et formulation des propositions d'amélioration

4. ACTIVITES

Le chronogramme d'activités est donné à titre indicatif et devra être discuté avec les principales parties prenantes suite au dépôt de l'offre du Consultant.

<u>Etapes</u>	<u>Activités principales</u>	<u>Output</u>
Etape 1 : Collecte des informations sur les projets	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire (, documents cadres, cadres logiques et indicateurs existants, ...) ; - Concertation avec les acteurs des projets ; - Analyses des données collectées 	Documents de travail
Etape 2 : Elaboration des documents de planification - suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - proposition de la méthode et des documents de suivi pour chaque projet et par opérateur 	Proposition de plan d'action
Etape 3 : suivi opérationnel des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des rapports périodiques pour le suivi permanent des projets - Organisation de séance de présentation des rapports au comité stratégique ADER+PIC 	- Rapports périodiques
Etape 4 bilan final	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des activités suivies : respect des objectifs, des coûts, des délais, analyse des dérives 	- fourniture d'un rapport de synthèse

5. LIEU, PERIODE ET DUREE DE LA PRESTATION

Il est attendu que les activités de la prestation s'échelonnent sur la période de réalisation des projets (Avril 2018 à fin 2019) dans lesquels le PIC participe financièrement, à l'issue desquels les résultats devront être mesurés : clients raccordés, coût par client, puissance atteinte.. Les activités seront conduites au sein de l'ADER Antananarivo avec des déplacements programmées dans les régions concernées sur chacun des chantiers.

6. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le consultant devra répondre aux qualités suivantes :

- Diplôme universitaire (Minimum Bacc+5) en économie, sciences sociales ou domaine similaire ;
- Expertise en matière de suivi-évaluation des projets ;
- Expérience en matière de collecte, traitement et analyse de données ;
- Expertise dans le domaine organisationnel
- Connaissance en passation de marchés
- Bonne connaissance et expérience de la coopération au développement international ;
- Connaissance du secteur de l'énergie et des problématiques d'électrification rurale à Madagascar ;
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse et très bonne capacité rédactionnelle en français.

7. LIVRABLES

Le prestataire devra fournir :

- Une feuille de route avec un chronogramme détaillé des activités au cours de la première semaine de la mission ;
- des rapports intermédiaires en version électronique au plus tard qui sera validé par le projet PIC et l'ADER ;
- Un rapport final comportant le déroulement de la prestation, la méthodologie adoptée et les résultats obtenus en version physique et électronique (sur CD) au plus tard le
- Les annexes suivantes :
 - ✓ Les outils développés et les données recueillies avec leurs auteurs respectifs ;
 - ✓ Une liste de toutes les personnes consultées avec leurs coordonnées (téléphone, e-mail) ;
 - ✓ Les fiches de présence de diverses réunions et ateliers.